



<https://www.citsmr.org>

-

info@citsmr.org

Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 9 mai 2023

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un ou des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 377 352 \$.
- 2 Une vingtaine de membres du « Regroupement de citoyens engagés pour un projet de développement responsable à Saint-Marc-sur-Richelieu » présents dans l'assemblée déposent, par la voix d'une représentante, une pétition de plus de 550 signatures demandant au conseil municipal de proposer un projet respectueux des capacités d'accueil et des besoins réels de notre municipalité. Ils demandent en outre d'être représentés sur un comité ad hoc qui se penchera sur la conception du futur développement immobilier. On trouvera en annexe le texte de la pétition présentée. Le conseiller Alain Lavallée souligne que la Municipalité soumettra sous peu aux citoyens un sondage qui leur permettra d'exprimer leurs commentaires sur le projet.
- 3 Rapports des activités des élu.e.s depuis la dernière assemblée du conseil :
 - 3.1 La conseillère **Marie-Claude Racine**
 - 3.1.1 Mentionne que le CCL est à l'affût d'activités de loisirs à proposer aux familles.

3.1.2 Annonce pour le 4 juin la tenue de la Fête de l'eau, une activité familiale qui proposera des activités variées, dont une partie de pêche, la présence de jeux gonflables, etc.

3.1.3 Rapporte que le CCL a tenu une première rencontre le 24 avril au cours de laquelle on a discuté de l'entretien de la patinoire, d'offres de services à la population. Elle en profite pour annoncer qu'il y a trois postes d'ouverts sur le CCE (mandats se terminant en décembre 2023).

3.2 Le conseiller **Réal Déry**

3.2.1 Souligne la semaine de la Sécurité civile qui a lieu du 7 au 13 mai. Il en profite pour mentionner que le plan des mesures d'urgence de la Municipalité est conforme aux exigences.

3.2.2 Annonce

3.2.2.1 que la SQ sera de plus en plus présente dans la zone scolaire aux heures d'entrées et sorties de l'école,

3.2.2.2 que des cadets de la police exécuteront des patrouilles à pied dans les parcs municipaux durant l'été,

3.2.2.3 qu'il demandera que la patrouille nautique de la SQ soit plus présente dans le secteur des îles aux heures de pointe durant l'été.

3.3 Le conseiller **John Bradley**, agissant à titre de maire suppléant, a participé aux rencontres de la MRC. Il profite de l'occasion pour remercier M. François Berthiaume pour tout le travail accompli durant sa présence à la mairie. Il mentionne par la suite que le sondage sur l'aménagement du développement immobilier dont la préparation a été confié à la firme Synergis sera soumis aux membres du conseil pour approbation avant d'être proposé aux Saint-Marcois avant les vacances estivales.

3.4 Le conseiller **Maurice Rolland**

3.4.1 A participé aux rencontres du CCE (19 avril) et du CCL (24 avril).

3.4.2 Annonce que la plaque soulignant la contribution exceptionnelle de Jacques Hébert sera probablement installée sur le quai municipal qui deviendra le Quai Jacques-Hébert après approbation par la commission de toponymie du Québec. La décision sera prise par résolution au cours de la présente assemblée.

3.5 La conseillère **Annie Houle**

3.5.1 Félicite les membres du Regroupement Citoyens engagés pour un développement responsable à Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'initiative de la pétition de plus de 550 signatures déposée officiellement durant le conseil municipal.

- 3.5.2 Reconnaît les inquiétudes et les préoccupations de citoyens face à ce projet de développement immobilier et assure que le conseil municipal saura prendre ses responsabilités dans ce dossier.
- 3.5.3 Regrette la démission du Maire François Berthiaume et exprime sa satisfaction d'avoir travaillé avec lui.
- 3.5.4 Souligne le succès de la Fête des bénévoles qui a eu lieu le 23 avril et en profite pour mettre en valeur les bénévoles de même que le dynamisme de Mme Patricia St-Laurent dans l'accomplissement de sa tâche de Directrice des loisirs de la municipalité.
- 3.5.5 Rappelle l'échange de vivaces et la distribution gratuite d'arbres et de plants fruitiers qui aura lieu le samedi 13 mai prochain.

3.6 Le conseiller **Alain Lavallée**

Mentionne qu'il participe au dossier de la mise à niveau du système de traitement des eaux usées de Saint-Charles-sur-Richelieu.

- 4 Les membres du conseil acceptent deux soumissions :
 - 4.1 Celle de la firme « Vallières Asphalte inc. » pour le rapiéçage de la chaussée des rues et rangs de la municipalité, au coût de 186 \$ par tonne métrique posée mécaniquement et de 275 \$ par tonne métrique posée manuellement.
 - 4.2 Celle de la firme « Les entreprises Philippe Daigneault » pour le fauchage des abords des routes de la municipalité au coût de 77 110 \$.
- 5 Les conseillers autorisent la construction de trois résidences unifamiliales sur les rues Moreau (1) et Richelieu (2).
- 6 En rapport avec l'adhésion au réseau des Communautés bleues votée lors de la dernière assemblée du conseil municipal, les conseillers adoptent trois résolutions précisant la nature de chacun des engagements s'y rapportant (élimination des contenants plastique, interdiction de privatiser la ressource-eau et droit des citoyens à une eau pure).
- 7 Les membres du conseil municipal mandatent la firme « Architecture CBA » au coût de 8125 \$ pour établir un estimé des travaux et des coûts de correction d'un problème de moisissure dans la toiture de la caserne.
- 8 Les conseillers autorisent le paiement de la somme de 23 314 \$ pour l'aménagement du vestibule de l'ascenseur municipal.
- 9 Le conseiller Alain Lavallée est nommé délégué substitut auprès de l'AIBR.
- 10 Le conseil municipal appuie la demande de construction d'une école pour le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil.
- 11 **QUESTIONS CITOYENNES** (Étant donné le nombre d'interventions, la non sonorisation de la salle et, surtout, l'impossibilité de recourir à l'enregistrement de la séance due à la déféctuosité du système d'enregistrement et de rediffusion, le rédacteur du présent compte-rendu s'excuse d'avance des imprécisions et des distorsions dans son rapport. Si des lecteurs détectent des erreurs, leurs

commentaires seront les bienvenus et l'auteur se fera un plaisir et un devoir de les rapporter. Merci de votre compréhension.)

11.1 À propos du projet de développement immobilier, plusieurs questions et/ou commentaires ont été exprimés :

11.1.1 Une citoyenne précise que le sondage annoncé devrait contenir des questions claires et précises. Elle demande qu'on fournisse aux citoyens une projection sur cinq ans des conséquences de l'augmentation du parc immobilier et de la population (déneigement, personnel administratif, services de sécurité, matériel supplémentaire, etc.)

11.1.2 Un autre citoyen demande sous quelle forme sera soumis le sondage : en ligne ou sur papier. Réponse : il y aura des copies papier disponibles sur demande.

11.1.3 Le même citoyen fait remarquer qu'un des lots concernés par le projet de développement immobilier contient beaucoup de détritiques et est contaminé.

11.1.4 Une citoyenne rappelle aux élus qu'un résumé des interventions des participants aux assemblées d'information et de consultation d'avril ainsi que les documents historiques présentés devaient être produits et rendus disponibles sur le site internet de la Municipalité mais que rien n'a encore été fait. Réponse : ce sera fait dans un très court délai. Voir : <https://smsr.quebec/wp-content/uploads/2023/05/Pr%C3%A9sentation-Projet-de-d%C3%A9veloppement-r%C3%A9sidentiel.pdf>.

11.1.5 Une citoyenne demande une projection des dépenses supplémentaires engendrées par l'accroissement du domaine bâti. Une telle information donnerait un éclairage pour répondre aux questions du sondage. Réponse : le développement va s'autofinancer et, de toute façon, le système de traitement des eaux usées est déjà obsolète et doit être remis aux normes.

11.1.6 Une autre citoyenne souligne que le développement immobilier entraînera des coûts supplémentaires à la population en général.

11.2 Retour sur le règlement sur la vitesse sur la rivière :

11.2.1 Une citoyenne demande où en est rendu ce dossier. Réponse : Après l'acceptation par les municipalités « nord » du règlement proposé, beaucoup de municipalités riveraines de la MRCVR et d'autres MRC riveraines ont manifesté leur intérêt pour le sujet. La MRCVR a pris le dossier en mains et se penche sur une révision du règlement actuel. En complément d'information, la MRCVR a commandé auprès d'une firme spécialisée deux rapports sur la problématique globale de la rivière. Le premier a déjà été déposé et l'autre est à venir.

11.2.2 Un citoyen demande si le règlement actuellement en vigueur sera appliqué cet été. Il en demande une révision intelligente. La Municipalité étudiera le règlement actuel.

11.2.3 Un autre citoyen demande si le règlement actuel s'applique à toute la rivière. Réponse : dans la conjoncture actuelle, le règlement en vigueur ne concerne que les quatre municipalités du nord (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis et Saint-Marc-sur-Richelieu). Cependant, il semblerait que toutes les municipalités riveraines soient intéressées par un règlementation commune.

11.3 Une citoyenne s'informe des garanties offertes sur leurs services et biens par les soumissionnaires aux différents contrats municipaux. Réponse : il y a des garanties légales prévues et les soumissionnaires sont assurés. De plus, la Municipalité conserve pendant un an une partie des sommes facturées en guise de caution avant de verser la totalité du montant.

11.4 À des questions sur le dézouage de terrains en zone agricole, on répond que dans ces zones il s'agit d'autorisation d'utilisation non-agricole des terrains et non de dézouage.

11.5 À propos d'une autorisation de construction domiciliaire sur un terrain qui n'a pas les dimensions réglementaires, on répond que le permis a été accordé en raison de droit acquis et de considérations « historiques » au sens large.

11.6 Une citoyenne fait remarquer que la présence de haies sur la Montée Verchères aux abords de l'école nuit à la vision des automobilistes et pourrait causer des accidents.

Liste des sigles utilisés :

ADMQ :	Association des directeurs municipaux du Québec
AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
ARTM :	Autorité régionale de transport métropolitain
CABVR :	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MDJ :	Maison des jeunes « La Traversée »
MRCVR :	Municipalité régionale de comté de la Vallée du Richelieu
MTQ :	Ministère du transport du Québec
OBNL (ou OSBL) :	Organismes à but non lucratif
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SHSMSR :	Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec

ANNEXE

Texte de la pétition déposée par le Regroupement de citoyens engagés pour un projet de développement responsable à Saint-Marc-sur-Richelieu.

PÉTITION POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER RESPONSABLE À SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

1- PRÉAMBULE À LA PÉTITION

Nous soussignés, citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu,

- Informés de l'existence d'un projet de développement immobilier de grande envergure dans notre municipalité,
- Conscients de la grande valeur patrimoniale de notre village et de la nécessité de ne pas la détruire,
- Inquiets de l'impact visuel, social, environnemental d'un développement immobilier conçu par des promoteurs privés dont les objectifs personnels et corporatifs sont, selon les informations dont nous disposons, difficilement conciliables avec les visions et besoins des communautés qui les accueillent.
- Animés par le désir d'appuyer nos élus dans leur volonté de laisser à la postérité une réalisation respectueuse du patrimoine hérité de nos ancêtres, de la qualité de vie de la population qui a choisi de s'installer à Saint-Marc, et de la qualité de l'environnement,
- Résolus à conserver et améliorer le climat social actuel de notre communauté,
- Inquiets devant les répercussions d'une **arrivée massive** de nouveaux résidents sur
 - o la dynamique sociale,
 - o la demande accrue de multiples services publics — compte tenu de la capacité de charge de la municipalité,
 - o la circulation accrue à l'intérieur du village et sur les voies d'accès nationales, spécialement aux heures de pointe,
 - o l'augmentation des problèmes de sécurité pour les usagers vulnérables de la route, tels que les écoliers, les piétons en général ainsi que les cyclistes et autres adeptes des déplacements actifs notamment,
 - o les conditions climatiques et la lutte au réchauffement,
 - o l'artificialisation du milieu, au détriment de la biodiversité,
- Désireux
 - de faire bénéficier d'autres citoyens de notre qualité de vie sans cependant l'amoindrir ou la diluer,
 - de faire notre part pour limiter le réchauffement global et participer à l'accueil des réfugiés climatiques,

2-TEXTE DE LA PÉTITION

CONSIDÉRANT QUE la population de Saint-Marc-sur-Richelieu est d'environ 2 300 personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale de Saint-Marc-sur-Richelieu requiert une superficie minimale des terrains de 900 m² (9687,519 4 p₂) pour les nouvelles constructions dans la zone de développement envisagée, conformément à la grille des usages et des normes ;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'accueil actuelle de l'école des Trois Temps se limite à 180 élèves (actuellement, 173 élèves fréquentent l'école) et qu'aucun projet d'agrandissement ne semble se profiler dans un horizon prévisible ;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'accueil actuelle du centre de la petite enfance La Passerelle (installation Le Hibou) se limite à 78 places et que toutes ces places sont comblées ;

CONSIDÉRANT Qu'une augmentation massive de la densité de la population entraînerait des impacts majeurs sur le débit de la circulation locale et le réseau routier de la municipalité, ainsi que sur la sécurité de ses résidents, notamment ;

CONSIDÉRANT QUE le développement immobilier envisagé entraînerait, selon toute vraisemblance, un sérieux impact financier pour la municipalité et une augmentation du taux d'imposition foncière pour chaque propriétaire foncier, notamment ;

Nous, signataires et citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu, demandons au conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu :

- De mettre en place un comité consultatif de citoyens — indépendant et représentatif — avec un processus démocratique de sélection des membres qui intègre, entre autres, nos différents acteurs sociaux, afin de permettre une rétroaction sur les différents enjeux soulevés par le projet de développement immobilier envisagé et la formulation de recommandations au conseil municipal, notamment ;

- De maintenir la superficie minimale requise des terrains à 900 m² (9 687,519 4 p²) dans la zone de développement envisagée ;

- De limiter le nombre de nouvelles unités d'habitation afin de respecter la capacité d'accueil de l'école des Trois Temps et du centre de la petite enfance La Passerelle (installation Le Hibou) ;

- D'évaluer les impacts financiers du développement immobilier envisagé et de calculer le coût réel pour la municipalité et chaque propriétaire foncier ;

- De tenir compte de la capacité des infrastructures municipales existantes (aqueduc, égout et routes, notamment) ;

- D'assurer le maintien du cadre de vie communautaire de qualité dans notre municipalité et du sentiment d'appartenance de ses résidents actuels.